



Auditeur Logement - Formation de base

Construction - Travaux

Continue

Durée

de 42h à 46h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Un logement sain et bien isolé, c'est important !

La réalisation d'un audit Logement, par un auditeur agréé, permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d'énergie.

La Directive européenne 2018/844/UE du 30 mai 2018 prévoit que les Etats mettent en place un système d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments vus comme des logements (voir certification PEB) et lient l'octroi de subsides à la réalisation d'un audit énergétique.

Précédemment, l'audit « PAE2 » se limitait aux critères énergétiques de l'habitation. A présent, l'audit Logement intègre également des critères de sécurité, santé et salubrité. L'analyse du logement par l'auditeur.

Cette formation continue vous donnera les bases nécessaires à la fonction d'Auditeur logement

Comprendre le relevé/la description de l'enveloppe et des systèmes dans l'Audit Logement.



Encoder ces informations dans le logiciel PACE.

Etablir un scénario de recommandations vers le label A.

Comprendre les résultats issus du logiciel PACE.

Expliquer le rapport d'audit au demandeur.

Encoder le rapport de suivi des travaux pour valider l'octroi des Primes Habitation liquidées par le SPW Energie et le SPW Logement.

Programme

Programme de formation (6 jours):

Introduction et présentation du régime des primes Habitation

Etapes d'un audit

Bilan énergétique annuel

Les données enveloppe et ventilation + exercices

Les données systèmes + exercices

La situation initiale modifiée

Les aspects non-énergétiques et recommandations liées

Les recommandations enveloppe et ventilation + exercices

Les recommandations systèmes + exercices

Les résultats dans le logiciel PACE

Le rapport d'audit

Le rapport de suivi des travaux

Les données spécifiques aux immeubles à appartement + exercices

Questions/Réponses + préparation de l'examen (exercice à défendre)

Conditions d'accès

Vous devez avoir obtenu votre agrément auprès de la région wallonne avant de pouvoir vous inscrire en ligne. Votre numéro d'agrément peut être obtenu via l'envoi d'un formulaire complété (<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-auditeur-logement-agree.html?IDC=9869>) qui se trouve sur le site web de la DGO4.

Aucune inscription ne sera acceptée sans l'obtention préalable de votre agrément.

La présence aux cours est obligatoire.



Sites de formation

Liège - Sainte-Beuve, Libramont, Gilly (FC), Dinant, Les Isnes - G1.

